



RÈGLEMENT 2019

TROPHÉE DES

TROPHÉES DRÔME ARDECHE BMX

CALENDRIER

Le Trophée des TDAB se déroule sur huit courses :

➤ 09 mars 2019	Trophée des Ravioles	MOURS ROMANS
➤ 28 avril 2019	Trophée du St Joseph	MAUVES
➤ 08 mai 2019	Trophée de la Caillette	CHABEUIL
➤ 19 mai 2019	Trophée du Brézème	LIVRON
➤ 14 sept. 2019	Trophée Elip'6	PIERRELATTE
➤ 22 sept. 2019	Trophée de la Châtaigne	LAVILLEDIEU
➤ 05 oct. 2019		PORTES lès VALENCE
➤ 13 oct. 2019	Trophée du Nougat	MONTÉLIMAR

REGLEMENT TECHNIQUE

- Chaque club organisateur devra déclarer et payer les droits d'organisation de sa course auprès du comité régional 3 mois avant la date
- Un guide de compétition devra être communiqué aux responsables BMX de la Drôme et de l'Ardèche, 1 mois avant la date.
- Le guide de compétition devra reprendre les principaux points de ce règlement, à savoir : les parties du règlement technique concernant les licences, les engagements, les horaires, les catégories, le déroulement des courses et les récompenses.
- C'est le club organisateur qui se charge de la diffusion de son guide de compétition. Pour cela, il peut se faire aider par le comité régional et/ou le comité départemental.
- La constitution du corps arbitral sera réalisée par le club organisateur. Dans le guide de compétition, il sera demandé aux clubs engageant des pilotes de procurer au minimum 1 arbitre (2 arbitres à partir de 15 engagés).
- 15 jours avant la course, le club organisateur devra faire valider la liste des 5 arbitres responsables (Président de Jury, pré-grille, départ, arrivée et secrétariat) à Sylvette Bouvat-Boissin, responsable des arbitres BMX en Drôme / Ardèche. Le club devra également communiquer aux responsables BMX de la Drôme ou de l'Ardèche, le nom et le nombre de secouristes prévus dans la convention du dispositif de sécurité.

- Dans le guide de compétition, il sera précisé que les pilotes ayant des licences en cours ne pourront pas s'engager. Pour ce faire, les licences devront avoir été enregistrées suffisamment tôt pour apparaître dans le logiciel CICLE.
- Les licences accueil et cartes à la journée seront acceptées avec présence d'un certificat médical datant de moins de 1 an. Pour s'inscrire avec une licence accueil ou une carte à la journée, les pilotes devront envoyer par mail au club organisateur leur inscription le mercredi précédant la course et présenter le jour de la course un certificat médical.
- Les courses sont ouvertes à tous les pilotes licenciés FFC en 2019.
- La liste des pilotes par catégorie sera affichée durant les essais. Les pilotes devront vérifier qu'ils sont bien inscrits et ce, dans la bonne catégorie.
- L'organisation d'un Trophée sur le territoire Drôme/Ardèche vaut acceptation de ce règlement par le club.

ENGAGEMENTS

Le montant des engagements sont identiques pour tous les trophées :

6 € pour les benjamins et moins
12 € pour les minimes et plus

Les inscriptions se feront obligatoirement par les clubs, via le logiciel CICLE accessible sur le site Internet de la FFC : Engagements / Route. Les paiements se feront sur place auprès du club organisateur.

Lors de l'inscription au calendrier régional, les clubs organisateurs devront demander la mise en ligne sur CICLE de leur course en précisant :

1/ Trophée 26/07 – « Nom du Trophée » – Lieu – 20 pouces
2/ Trophée 26/07 – « Nom du Trophée » – Lieu – 24 pouces

La date limite des engagements sera indiquée dans les guides de compétition : jusqu'au mercredi 20 h si la course se déroule le samedi, jusqu'au jeudi 20 h si la course a lieu le dimanche.

HORAIRES

Les différents Trophées pourront se dérouler sous deux formats :

- 1 - Essais le matin / courses l'après-midi
- | | |
|---------|------------------------|
| 11 h 00 | Essais avec grille |
| 12 h 00 | Pause repas |
| 13 h 00 | Début des courses |
| 16 h 00 | Remise des récompenses |
- 2 - Essais / courses à partir de 13 h
- | | |
|---------|------------------------|
| 13 h 00 | Essais avec grille |
| 14 h 00 | Début des courses |
| 17 h 00 | Remise des récompenses |

Pour les Trophées où il y a habituellement plus de 300 inscrits, le club organisateur pourra ajuster le timing sur la journée.

CATEGORIES

Les catégories du Trophée des Trophées sont définies comme suit :

En 20 pouces (21 catégories) :

De Prélicencié à Minime inclus, les pilotes rouleront par année d'âge

Prélicencié G + F – 7 ans G + F – 8 ans G + F – 9 ans G + F – 10 ans G + F –
11 ans G + F – 12 ans G + F – 13 ans G + F – 14 ans G + F

A partir de Cadet

Femme 15 ans et plus – Cadet – Homme 17 ans et plus

En Cruiser (5 catégories) :

Min/Cadet G + F – 17/29 ans G + F – 30/39 ans H + F – 40/44 ans H + F –
45 ans et plus H + F

Il est conseillé aux clubs organisateurs de regrouper les filles avec les garçons pour les courses, mais de prévoir des récompenses spécifiques.

Dans son règlement particulier, chaque club organisateur pourra regrouper ou non les catégories. Il devra juste fournir au responsable du classement général, un classement séparé où apparaîtront les catégories telles que définies ci-dessus.

Le club organisateur qui souhaiterait mettre en place une démonstration de draisienne, ne pourra le faire qu'avec des jeunes ayant une licence FFC.

DEROULEMENT DES COURSES

Chaque Trophée aura son propre règlement particulier qui sera communiqué dans le guide de compétition.

LES RECOMPENSES

Les récompenses de chaque course seront définies par les clubs organisateurs. La dotation devra être notée dans le règlement particulier du guide de compétition.

A l'issue du classement général, une récompense sera offerte aux 8 premiers de chaque catégorie qui auront participé à au moins 5 courses du Trophée des TDAB. Les catégories récompensées sont définies dans le § Catégories.

Pour les récompenses du classement général, une participation de 100 € par club organisateur sera versée : au comité Drôme pour les clubs drômois, au comité Ardèche pour les clubs ardéchois.

Les comités se chargeront de l'achat des récompenses. Libre à chaque comité de compléter ou non, d'aider ses clubs ou non.

CLASSEMENTS

Un classement pour chaque course sera effectué et communiqué par le club organisateur, aux clubs ayant participé à l'épreuve.

Un classement général sur l'ensemble des Trophées sera effectué. Pour cela, les clubs organisateurs devront fournir, à la personne responsable du classement général, le classement de la course après avoir fait ressortir les catégories du Trophée des Trophées. Le responsable du classement général se chargera de sa diffusion auprès des clubs drômois et ardéchois.